

## **DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**



Seuls les dossiers complets pourront être enregistrés  
et étudiés



Le CERFA 14069\*04 doit être dûment rempli, daté et signé.

**Le numéro de sécurité social est obligatoire pour le demandeur et le codemandeur.**

Pièces obligatoires\* à joindre au CERFA:

- Carte d'identité et/ou carte de séjour en cours de validité recto et verso de toute personne majeure
- Toutes les pages de l'avis d'imposition année en cours n-1 et année en cours n-2 des personnes appelés à vivre dans le logement.  
Pour les personnes majeures rattachées au foyer fiscal de leur parent doit en plus fournir une attestation sur l'honneur.  
(Lorsque les revenus ne sont pas perçus en France le document doit être traduit et convertis en €)

\*Les copies de ces documents doivent être lisibles et non photographiées.

Une fois le dossier complété et accompagné des pièces justificatives, vous pouvez :

- Le déposer auprès d'une mairie guichet enregistreur
- Le déposer auprès d'un bailleur social
- Faire la demande en ligne <http://www.demande-logement-social.gouv.fr>

**TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE.**